Rapport sur le préavis municipal n°15 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Christian Vernex 1^{er} membre
M. Guillaume Labouchere rapporteur
M. René Barioni
M. Daniel Calbrese

M. Olivier FantinoMme Iulica GorgoniM. Georges Grandjean

Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 20 et 27 mars 2017.

Rodolphe Chatagny

Excusés

M.

20.03 : Chrisitan Vernex, Rodolphe Chatagny, Olivier Fantino, Iulica Gorgoni 27.03 : Chrisitan Vernex, Daniel Calabrese, Iulica Gorgoni, Olivier Fantino

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret pour leur disponibilité ainsi que les informations transmises et les réponses à nos questions.

Préambule

Le présent préavis fait suite à une motion déposée en 2004 qui demandait d'étudier la possibilité de réaliser une zone 30km/h à Gland; il fut suivi par le préavis 79, déposé en 2010, relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur sud de la ville.

La commission s'est penchée sur les aspects financiers sans vouloir empiéter sur la commission technique.

Informations

- Quel est l'impact prévu sur les comptes 2017 par rapport au budget ?

Pas d'impact, les charges prévues ne devant pas dépasser le montant inscrit au budget.

- Même si « difficilement chiffrables », à combien sont estimés les coûts d'exploitation et quels sont les critères qui doivent être retenus pour les déterminer ?

Les coûts sont négligeables, de l'ordre de quelques centaines de CHF la 1ère année, puis minimes par la suite, correspondant au temps que les employés prendront pour l'entretien général, à peu près similaires à l'entretien actuel.

- Selon la Municipalité, quelle est la relation entre coûts et utilité ? Quel est l'effet escompté ?

La Municipalité fait part de ses attentes en présentant une liste concernant la réduction de la vitesse et du bruit ainsi que de l'amélioration attendue pour les usagers.

Toutefois, chaque aspect peut être valider ou infirmer en fonction des hypothèses retenues ; de même que chacune de ces dernières pourra être soutenue ou rejetée par une étude.

- Quels seraient les lieux à retenir et aménager dans le cas d'une « sécurisation » de certains carrefours jugés problématique au lieu d'un aménagement général à 30km/h ?

3 carrefours sont retenus comme « problématiques » : Midi/Mauverney, Malagny/Mauverney, Perron/Mauverney Il semble néanmoins qu'aucun accident n'ait été enregistré à ces carrefours.

La discussion s'est ensuite basée sur l'utilité de la dépense.

Même si les relevés de vitesses moyennes indiquent que la situation actuelle ne génère pas de problèmes, la majorité de la commission s'attend, avec une zone 30km/h, à une amélioration de la situation et de la qualité d'utilisation pour les usagers.

Conclusions

Comme expliqué ci-dessus, il n'est pas possible de faire un lien objectif entre coût et utilité.

Cependant, la majorité des membres considère que la réduction du bruit et la baisse de la vitesse moyenne peuvent apporter une amélioration de la qualité de vie générale au sud de la gare ; notamment avec les aménagements prévus dans l'ensemble du quartier.

Fondée sur ce qui précède, la majorité de la commission des finances, recommande au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

- D'accorder le crédit de CHF 760'000 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 760'000.

Christian Vernex 1er membre	Guillaume Labouchère rapporteur
René Barioni	Daniel Calabrese
Rodolphe Chatagny	Iulica Gorgoni
Georges Grandjean	Olivier Fantino
Isabelle Wegmann	